

Conférence débat

Jeudi 14 octobre 2010 à 19h 30

Colonialisme d'hier colonialisme d'aujourd'hui comment en sortir ?

Maison de quartier des Acacias
Rue Pablo Picasso
A Mitry-Mory
RER B, station Mitry-Claye

Avec Olivier LE COUR GRANDMAISON – Historien

Organisée par l'Université Populaire de Seine-et-Marne

Venez nombreux.

Invitation



Conférence débat

Jeudi 14 octobre 2010 à 19h 30

Colonialisme d'hier colonialisme d'aujourd'hui comment en sortir ?

**Maison de quartier des Acacias
Rue Pablo Picasso
A Mitry-Mory
RER B, station Mitry-Claye**

Avec Olivier LE COUR GRANDMAISON – Historien

Organisée par l'Université Populaire de Seine-et-Marne

Entrée libre



Adhésion

Nom :

Prénom :

N° de tél :

Adresse :

.....

Courriel :

Désire adhérer à l'Université Populaire de
Seine-et-Marne.

10€ (Adhérents) 6€ (Chômeurs/Étudiants)

Signature :

Si vous êtes intéressé plus particulièrement
par un thème, n'hésitez pas à nous l'indiquer :

.....

Colonialisme d'hier colonialisme d'aujourd'hui comment en sortir ?



Pour sa deuxième conférence débat à Mitry-Mory, l'Université populaire de Seine-et-Marne, a choisi pour thème "Le colonialisme d'hier et le colonialisme d'aujourd'hui". Elle aura lieu le 14 octobre à 19h30 à la maison de quartier des Acacias. En avant première de cette initiative, "L'Evolution" a rencontré Olivier Le Cour Grandmaison, historien qui participera à cette initiative.

L'Evolution : Les diverses formes de la violence politique déployées à partir du XXe siècle trouveraient leur origine dans les procédés mis en œuvre pour conquérir puis dominer les populations coloniales. Pouvez-vous expliquer certains de ces mécanismes et leurs conséquences contemporaines ? La France serait restée, jusqu'à aujourd'hui, et par le biais de sa juridiction, coloniale ?

Olivier Le Cour Grandmaison : Relativement à la domination coloniale française, on doit considérer en effet que l'empire en général, l'Algérie conquise par la France depuis 1830 plus particulièrement, ont été de gigantesques laboratoires où des techniques guerrières, répressives, juridiques et politiques ont été expérimentées sur les "indigènes", comme on disait alors, avant d'être employées parfois en métropole. En ce qui concerne la juridiction coloniale, disons, de façon plus précise, qu'un certain nombre de dispositions juridiques actuellement en vigueur ont effectivement des origines coloniales même si ceux qui les emploient l'ignorent. Quelques exemples : l'internement administratif, aujourd'hui massivement utilisé contre les étrangers en situation irrégulière, est une technique répressive qui a d'abord été utilisée en Algérie française puis dans la plupart des territoires d'Outre-mer dominés par la France. Il en est de même pour la responsabilité collective qui fut incluse dans la loi Pleven, dite "loi anticasseurs" en 1970, et beaucoup plus récemment dans la loi du 4 mars 2010 relative à la répression des "bandes" violentes et de leurs membres.

L'Evolution : Dans un de vos ouvrages vous faites le lien entre la mauvaise décolonisation de la France et les émeutes de quartier, pouvez en résumer quelques points ?

Olivier Le Cour Grandmaison : Deux éléments de réponse pour aller à l'essentiel. L'un concerne les représentations de "l'immigré" d'origine maghrébine réputé être un étranger très difficilement assimilable pour des raisons à la fois culturelles et culturelles liées à l'Islam. Aujourd'hui réhabilitées, ces représentations ont là des origines coloniales. L'autre nous ramène de nouveau à la législation coloniale puisqu'il faut rappeler que l'ancien premier ministre, Dominique de Villepin, a, pour la première fois en de telles circonstances, - "les émeutes des banlieues" de novembre 2005 - eu recours à la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et votée en pleine guerre d'Algérie.

L'Evolution : Le thème la conférence de Mitry-Mory est le colonialisme d'hier et le colonialisme d'aujourd'hui. Pouvez donner des pistes de réflexion pour en sortir ?

Olivier Le Cour Grandmaison : L'un des gestes politiques majeurs consisterait à ce que les plus hautes autorités de l'État français reconnaissent enfin les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis au cours de la période coloniale comme cela a été fait pour l'esclavage grâce à la loi dite Taubira votée par le parlement le 21 mai 2001. L'autre devrait avoir pour fin l'abrogation de la loi scandaleuse du 23 février 2005.

Titulaire d'une maîtrise d'histoire, Olivier Le Cour Grandmaison poursuit ses études en obtenant un DEA de sciences politiques et de philosophie. En 1991, il obtient un doctorat de sciences politiques en soutenant une thèse sur "Les citoyennetés en Révolution" (1789-1794).

Olivier Le Cour Grandmaison enseigne à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne les sciences politiques et la philosophie politique. Il a dirigé et animé plusieurs séminaires au Collège international de philosophie. Cet historien spécialiste des questions de citoyenneté sous la Révolution française et des questions qui ont trait à l'histoire coloniale a publié de nombreuses publications.



Ses derniers ouvrages parus sont : "Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial", (Fayard, 2005. Traduit en Arabe en 2007). Avec G. Lhuillier et J. Valluy.

"La République impériale. Politique et racisme d'État", (Fayard, 2009. Traduction en Arabe en cours).

"Douce France. Rafles, rétentions, expulsions", (collectif, Le Seuil/Resf, 2009).

"De l'indigénat. Anatomie d'un "monstre" juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'empire français", Zones/La Découverte, 2010.